

# Communiqué de presse

Évry, le 17 mai 2010

## **Pas de Grand Paris sans l'Essonne !**

**Lors de l'examen du projet de loi sur le Grand Paris au Sénat, les sénateurs de la majorité présidentielle ont voulu, par amendement, réduire le champ d'application de la loi à un seul territoire circonscrit à "Paris et au cœur de l'agglomération parisienne".**

En défendant une telle vision passéiste et dépassée du développement de l'agglomération parisienne, les sénateurs ont gravement compromis la capacité de la métropole francilienne à s'imposer demain comme l'une des quatre villes-monde, capable de rivaliser, à armes égales, avec Londres, New-York ou Tokyo.

**Michel Berson, Président du Conseil général de l'Essonne, tient à rappeler que l'attractivité économique de l'Île-de-France repose sur la complémentarité et la mise en synergie des différents pôles de développement franciliens.** De fait, les départements de grande couronne -et en particulier l'Essonne- s'inscrivent dans ce nouvel espace métropolitain multipolaire et participent, à part entière, au développement et au rayonnement de la métropole émergente.

**Si les modifications adoptées par le Sénat devaient être confirmées par la commission mixte paritaire du Parlement, la loi sur le Grand Paris contribuerait à accentuer la concentration, dans le cœur de l'agglomération parisienne, des équipements et des infrastructures de transports, au détriment d'un développement équilibré et durable de l'ensemble de l'Île-de-France.**

Pour Michel Berson, le renforcement des dynamiques métropolitaines suppose et impose que soient étroitement associés les territoires de grande couronne. C'est là une condition essentielle pour donner à la métropole les moyens de devenir une ville-monde de plein exercice et lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales auxquels sont exposés les Franciliens et notamment les Essonnais.

**Le Président du Conseil général a donc demandé aux Parlementaires de l'Essonne de se mobiliser pour que soit retiré du projet de loi sur le Grand Paris, qui sera soumis à la commission mixte paritaire parlementaire du jeudi 20 mai, toute référence à une hiérarchisation des territoires franciliens, notamment entre petite et grande couronne.**

Contact : Mélanie DUCLOS  
Téléphone : 01 60 91 91 20  
Portable : 06 83 98 26 65  
Télécopie : 01 60 91 91 24  
E-mail : mduclos@cg91.fr

